



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. TEITSMA où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes/The Lobbyists Registration Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M<sup>mes</sup> LAMOUREUX et MARCELINO, M. MOSES, M<sup>me</sup> ADAMS, M. BRAR ainsi que M<sup>me</sup> LATHLIN interviennent. M. WASYLIW exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. BUSHIE.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la nécessité que les parcs du Manitoba demeurent accessibles sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. WISHART présente la proposition suivante :

Proposition n° 20 : Économies d'argent pour les Manitobains

Attendu :

que l'ancien gouvernement provincial adorait augmenter les taxes et faire en sorte que, d'année en année, les Manitobains aient de plus en plus de mal à joindre les deux bouts;

que pendant son mandat, l'ancien gouvernement provincial n'a pas hésité à puiser dans les poches des Manitobains pour se constituer des réserves;

qu'en 14 ans, l'ancien gouvernement provincial a augmenté 15 différentes taxes et qu'en conséquence, nos taxes sont désormais les plus élevées à l'ouest du Québec;

que l'ancien gouvernement provincial, après avoir promis le contraire, a imposé davantage de taxes sur les services, comme ceux offerts par les salons, et sur les testaments et qu'il a augmenté la TVP;

que sous l'ancien gouvernement provincial, les tarifs de Manitoba Hydro ont augmenté de 40 % à cause de la mauvaise gestion d'importants projets d'infrastructure, ce qui a imposé un fardeau très lourd aux Manitobains;

que l'ancien gouvernement provincial a vidé sa réserve pour les jours difficiles comme s'il s'agissait de sa propre tirelire, ce qui force le gouvernement provincial actuel à réparer les dégâts causés par 17 ans de mauvaise gestion;

que le gouvernement provincial actuel se concentre sur le redressement des finances, le rétablissement des services et la reconstruction de l'économie;

qu'en 2020, le gouvernement provincial actuel a équilibré le budget en seulement quatre ans;

que le gouvernement provincial actuel met entièrement en œuvre la Garantie de diminution de taxes et d'impôts 2020 un an plus tôt que prévu, au moyen d'initiatives comme l'indexation du montant personnel de base et de la tranche d'imposition sur le revenu des particuliers avec le taux d'inflation;

que le gouvernement provincial actuel continuera de sortir les Manitobains de la pauvreté en mettant à leur disposition des logements sécuritaires et abordables et en renforçant les services sociaux;

que le gouvernement provincial actuel est en train d'éliminer 50 % de l'impôt foncier pour l'éducation en seulement deux ans et qu'il maintient son objectif de l'éliminer complètement en 10 ans;

que le gouvernement provincial actuel éliminera le déficit causé par la pandémie de COVID-19 au lieu de mettre ce fardeau sur les épaules des Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial actuel et reconnaisse que son budget de 2021 « Protéger les Manitobains — *Faire avancer le Manitoba* » permet aux Manitobains de garder une plus grande partie de leur argent durement gagné et améliore et modernise les services en vue de faciliter la relance économique qui succédera à la pandémie de COVID-19.

Il s'élève un débat.

M. WISHART intervient.

M<sup>mes</sup> FONTAINE et MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LAMONT, SMITH (Lagimodière) et SMOOK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>mes</sup> FONTAINE et MORLEY-LECOMTE ainsi que M. SALA interviennent. M. LAMONT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que MM. BRAR, SMITH (Lagimodière), ALTOMARE et GERRARD font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à refuser la demande d'usage conditionnel à des fins d'exploitation minière visant le quart S.-O. de la section 11-12-21 O.M.P. en raison des conséquences néfastes que cela aura sur les trésors écologiques et archéologiques dans cette zone et du fait qu'il est possible d'obtenir ailleurs le gravier et les roches qu'on souhaite extraire de ce site, à protéger les habitats sur tous les quarts de cette section et à s'engager à mettre en œuvre des pratiques de gestion partagée qui préservent les usages traditionnels des terres domaniales ou privées situées dans cette zone écologiquement fragile.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à communiquer immédiatement avec tous les propriétaires de maisons et de biens-fonds du Manitoba ayant des conduites d'eau en plomb reliées à une conduite d'eau principale de la Ville et à leur fournir un soutien financier complet en vue de leur remplacement afin de réduire le niveau d'exposition au plomb, d'améliorer la santé de ces propriétaires et de réduire les coûts du système de soins de santé provincial.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M<sup>me</sup> FONTAINE où elle propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « propose », de ce qui suit :

que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*, car il ne permet pas d'assurer une répartition équitable entre les groupes de revenus et rend la vie des locataires au Manitoba moins abordable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M<sup>mes</sup> NAYLOR et LATHLIN ainsi que MM. LAMONT, LINDSEY et BRAR interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk